

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

24 décembre 1999 – n° 1413
Hebdomadaire romand
Trente-sixième année

Et pourtant, elle est bien vivante

LE TAM-TAM MÉDIATIQUE a fonctionné à plein régime, annonçant le bouleversement de la formule magique. Pour cette dernière élection du siècle, les scénarios les plus fous devaient nous préparer à toutes les surprises. Le changement, enfin!

La reconduction du Conseil fédéral dans sa composition actuelle a donc déçu. Rien ne change sous le soleil helvétique, la stabilité une fois encore malgré la percée significative des démocrates du centre au Parlement. Désespérant. Et pourtant changement il y a eu. Mais l'enflure disproportionnée des attentes a masqué l'importance du résultat.

Pour la première fois un parti gouvernemental a attaqué frontalement le principe de la concordance. En voulant bouter les socialistes hors du Conseil fédéral, l'UDC a fait le choix de la confrontation comme mode de gouvernement. Et les autres partenaires se sont vus dans l'obligation d'affirmer leur attachement à ce principe. Non seulement en confirmant l'équipe sortante, mais encore en faisant un triomphe à Adolf Ogi. Pour la première fois enfin, le lien entre formule magique et concordance n'apparaît plus comme absolu: alors que la composition actuelle du gouvernement est le produit d'une intégration progressive des principales forces politiques, elle pourrait résulter à l'avenir de l'élimination d'un partenaire, en clair de l'UDC.

Certes la concordance n'a jamais imposé aux magistrats élus qu'ils soient en accord parfait. Elle exige par contre qu'ils travaillent à des solutions de compromis, susceptibles de trouver l'appui d'une majorité parlementaire, et le cas échéant «populaire». Voilà l'exigence qui conduit à associer les principaux partis à la responsabilité exécutive.

Or, aujourd'hui, l'UDC défend des positions qui ne se prêtent pas au compromis, et ce sur des dossiers d'une importance vitale pour l'avenir du pays, comme la politique de sécurité, l'ouverture au monde et à l'Europe. Sur d'autres, comme l'asile, elle pratique la politique du pire, soufflant sur les braises plutôt que coopérant à éteindre

*Logiquement, l'UDC
n'a plus rien à faire
au Conseil fédéral*

l'incendie. Bref les démocrates du centre ont opté pour une stratégie de rupture systématique. Logiquement ils n'ont plus rien à faire au Conseil fédéral.

Pour que l'élection du 15 décembre fasse date, manque encore la confirmation du sens de la concordance. Ce principe doit profiter à chacun des partenaires. Si les socialistes sont condamnés à faire de la figuration, à servir d'alibi, la concordance ne rime à rien. Certains rêvent d'un programme de gouvernement qui obligerait les partis. C'est trop demander à un système institutionnel qui fait la part belle aux droits populaires. Mais au moins que les partis et leurs magistrats travaillent dur à dégager des décisions sur les dossiers importants. JD

Quelle combinazione!

QUOI DE PLUS valorisant pour un parlementaire fédéral que de jouer le rôle du grand électeur! Aussi les rumeurs, l'intox, les scoops, la concurrence des médias, tout cela fait bourdonner la ruche. L'intérêt des partis serait pourtant de calmer le jeu en arrêtant des positions claires qui ne se prêtent pas à interprétations multiples. Et ce devrait être notamment celui du parti socialiste qui, lorsque vient son tour d'un renouvellement, est la cible favorite des comploteurs. Quelle ne fut donc pas la surprise de le voir se lancer non pas dans la pénombre des caves bernoises, mais au grand jour, dans des ouvertures de joueur d'échecs, et de proposer l'éviction du conseiller fédéral Ogi au profit du président du parti radical suisse Franz Steinegger.

Proposition incompréhensible! Dans la mesure où il y a (encore) des sensibilités diverses à l'UDC, y avait-il avantage, en rejetant ce parti dans l'opposition totale, à le blochériser encore plus? On rappellera que l'ancien groupe UDC a voté, contre l'avis de Blocher, en faveur des bilatérales. Mais surtout quel avantage tirer d'un trio radical! Steinegger est une personnalité politique forte, clairement positionnée centre-droit, européen très peu convaincu. Quelle nouvelle politique en attendre pour le PS? Et surtout, quand, à la première occasion qui se présentera, une combinaison sera imaginée au détriment du PS, quelle attitude prendre? Jouer les martyrs? *ag*

Erratum

EST-CE le sujet traité qui a poussé à l'erreur? L'édito de DP 1412, consacré au plan de restructuration des bureaux postaux, a été lui-même amputé de la dernière phrase. Chère lectrice, cher lecteur, nous vous présentons toutes nos excuses et publions, avec retard, la fin de l'article. *rédi.*

«Quant à l'aménagement du territoire, seuls un pouvoir centralisé et une planification contraignante pourraient mettre de l'ordre dans l'actuelle anarchie des banlieues, dommageable aussi bien pour la vie sociale des villes que pour celle des communes concernées. PI»

Les coûts record de l'armée suisse

LA SUISSE EST le pays au monde qui dépense le plus, par tête d'habitant, pour sa défense nationale. Les chiffres ne sont pas produits par des partisans d'une Suisse sans armée ou des socialistes soucieux d'apporter, si l'on ose cette image, de la munition à leur initiative proposant de réduire de moitié le budget militaire. Ils émanent d'experts mandatés par l'état-major général du Département de la défense. Ils se sont réunis en novembre à Berne pour confronter leurs résultats (NZZ, 18 novembre 1999)

Les experts n'ont pris en compte que les dépenses strictement militaires. Ils ont donc éliminé les dépenses liées à une protection globale de la population comme la protection civile, les réserves alimentaires, certains soutiens à l'agriculture. Avec une dépense de 700 francs par habitant, la Suisse se classe clairement dans le trio de tête juste derrière la Norvège et la France. Une réduction de moitié nous situerait encore au-dessus de l'Espagne, du Portugal et de la Tchéquie (200 francs par habitant), à hauteur approximative de l'Autriche, de l'Italie, de la Finlande et de la Belgique. Pas loin de l'Allemagne (un peu plus de 400 francs par habitant).

Mais l'intérêt de l'expertise est de révéler l'importance des dépenses non

comptabilisées, liées notamment au système de milice. Certes il s'agit d'évaluation approximative: quelle perte économique chiffrable représente le fait que celui qui est astreint à un service est soustrait à la production ou qu'il n'a pas encore la disponibilité de s'astreindre à une formation civile de perfectionnement professionnel? Quel est le coût de l'occupation du sol par l'armée (5,6% de l'ensemble du territoire)?

Même si l'on a affaire à des estimations, elles sont éloquentes. La Suisse double les sommes portées au budget et, avec 1400 francs par habitant, bat tous les records européens. En gros plus le système de milice est développé en faisant appel à des classes insérées en raison de leur âge dans la vie économique, plus le coût invisible est élevé.

Ces chiffres des records suisses pourront être utilisés dans plusieurs directions. A droite pour démontrer que la professionnalisation de certains secteurs est moins coûteuse qu'on ne le croit, ou bien encore pour pousser à la privatisation de certains services, tel l'entretien des véhicules. A gauche, très légitimement, pour justifier une réduction plus drastique des dépenses et une réforme fondamentale, prévue pour 2001. *ag*

SECRET FISCAL

Au service de notre prospérité

PAR MOTION INDIVIDUELLE, le conseiller national Strahm a demandé au Conseil fédéral d'assouplir la distinction tranchée faite dans notre pays entre la soustraction fiscale et la tromperie fiscale opérée à l'aide de faux documents. Seule cette dernière peut être réprimée pénalement; elle seule peut donc faire l'objet d'une entraide judiciaire. Comme nous assurons de la sorte une protection unique en Europe, nos banques tirent profit de cette sécurité offerte aux fraudeurs.

Dans sa réponse, le conseiller fédéral Villiger n'a pas caché que la Suisse poursuivait, par cette protection, des intérêts égoïstes. Nos banques ont conquis une niche d'importance dans la gestion de fortune, a-t-il déclaré. Si nous collaborions dans la lutte contre

la fraude fiscale, elles perdraient cette situation si profitable. Le Conseil national a approuvé. L'intérêt national suisse passe par la protection des fraudeurs internationaux!

Peut-être, un jour, l'Europe ou les Etats-Unis taperont sur la table. Ou nous adaptions notre législation ou nos banques ne seront plus cotées aux bourses les plus importantes. Alors, alors seulement nous nous inclinons, comme nous l'avons déjà fait pour la répression du délit d'initiés.

Le profit national mal acquis est non seulement immoral, il nous met aussi en position de faiblesse. Si notre souci est la protection de la place financière suisse, il faut savoir qu'à deux reprises (débit d'initiés et fonds en déshérence), elle a montré sa vulnérabilité. *ag*

Une brassée de fleurs pour la Banque nationale

Tous les paris sont tenus: le franc est solidement accroché à l'Euro. La croissance est de retour sans hausse de prix. Patrons et syndicats applaudissent la nouvelle politique monétaire. La Banque nationale tourne ouvertement le dos aux erreurs passées qui ont coûté à la Suisse des milliers d'emplois.

LE FRANC SUISSE n'est plus la vedette, la monnaie refuge promise à une revalorisation permanente. Depuis la création de l'Euro, au début de cette année, il se contente d'être un satellite de la monnaie européenne avec d'infimes fluctuations qui ne dépassent pas 0,5%. C'est sans doute décevant pour un ego patriotique mal placé. C'est peut-être mauvais pour les banquiers privés de Genève et d'ailleurs qui doivent trouver de nouveaux arguments pour attirer les clients étrangers. Mais c'est infiniment réjouissant pour la santé économique du pays.

La Suisse peut désormais compter sur un taux de change stable pour la plus large part de ses échanges commerciaux. La zone Euro représente 57% de ses exportations et 77% de ses importations. En étroite osmose avec le marché européen, notre économie retrouve le chemin de la croissance. La réévaluation du dollar face à l'Euro, et donc face au franc, n'a pas relancé l'inflation importée. Nos exportations hors de l'Europe en sont facilitées. Bref, la fin du *Sonderfall* monétaire helvétique ne présente que des avantages.

Les erreurs du passé

L'ancienne politique de la Banque nationale pêchait par un excès de rigueur et une absence de préoccupations sociales. Les experts nous apprennent aujourd'hui qu'elle ne maîtrisait pas, en outre, les instruments monétaires qui lui étaient confiés. Petit rappel pour constater une décennie d'erreurs de pilotage monétaire.

En 1987 la BNS, craignant un crash boursier analogue à celui de 1929, décide d'ouvrir les vannes de la masse monétaire. Faux calcul. L'économie s'emballa et les prix montent dangereusement. Le franc se dévalue. C'est la honte pour l'ancien champion de la rigueur. Markus Lusser, le patron d'alors, n'a cessé de serrer la vis monétaire pour que l'inflation redevienne proche de zéro. Il continue de favoriser des

taux d'intérêt élevés alors que l'économie est en pleine récession. Et lorsque Jean-Pascal Delamuraz suggère un peu plus de souplesse, notamment pour soulager les locataires atteints de plein fouet par la hausse des taux hypothécaires, Lusser affirme avec arrogance que le ministre de l'économie ne comprend rien à la politique monétaire. Or la politique menée par la BNS est un poison. L'économie suisse connaît une récession plus grave et plus tenace que tous ses voisins européens.

Nouvelle tête, nouvelle technique

La nouvelle direction de la Banque nationale, entrée en fonction en 1996, change d'attitude et de politique. Elle n'a plus besoin, comme l'ancienne équipe, de se refaire une vertu pour effacer le dérapage de 87. Le danger de l'inflation n'est plus une phobie et la lutte contre la récession et le chômage devient un objectif. Mais aussi – et peut-être surtout – on applique de nouvelles techniques. L'hebdomadaire *Cash* en attribue le mérite exclusif à Bruno Gehrig. Devenu l'un des trois directeurs généraux de la BNS, ce professeur de l'Université de St-Gall introduit les méthodes appliquées déjà par la plupart des Banques centrales. Suivie depuis près de quatre ans, la nouvelle technique monétaire a prouvé sa pertinence. La direction de la BNS pouvait donc la rendre publique. C'est ce qu'elle a fait lors de sa conférence de presse de fin d'année.

Changement de thermomètre

En simplifiant à l'extrême, disons que la Banque nationale a changé de thermomètre. Selon l'ancienne théorie, on examinait attentivement le volume de l'argent à disposition de l'économie, pour supputer la santé du franc dans les quinze ou vingt mois à venir. La banque ajustait sa « monnaie centrale » dans l'espoir de déterminer le

niveau du franc de nombreux mois plus tard. Elle pouvait donc persévérer longuement dans une politique erronée. Aujourd'hui, la BNS suit attentivement la valeur du franc en se basant sur le taux que pratiquent les grandes banques internationales lorsqu'elles échangent du franc suisse à court terme. Par ses interventions au jour le jour, la BNS s'efforce de maintenir ce taux à un niveau inchangé.

Les citoyens lambda que nous sommes sont évidemment incapables de juger de la pertinence de cette nouvelle gestion monétaire. Mais contentons-nous simplement de constater qu'elle fonctionne. Elle va dans la direction réclamée avec obstination par Serge Gaillard, le solide économiste de l'Union syndicale. Elle a permis de passer en toute tranquillité la délicate épreuve de l'introduction de l'Euro. Cette nouvelle méthode et l'abandon de la mystique du franc fort sont certainement les meilleurs instruments de la revitalisation de l'économie suisse. *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy (*cb*)
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Daniel Marco (*dm*)
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
site: <http://www.domainepublic.ch>
CCP: 10-15527-9

Les responsables sont parmi nous

Leurs noms ont été publiés dans la presse, ils ont contribué aux pertes de la BCG, ils sont en partie responsables du gâchis urbain de la ville de Genève; et pourtant ils continuent d'exercer leur métier.

La lecture de la presse confirme ce que l'on savait déjà. Comme d'autres établissements cantonaux, la banque cantonale genevoise a des problèmes. *L'Hebdo* titre sur le milliard et demi perdu de la BCG. Pour *La Tribune de Genève*, la BCG appelle l'Etat au secours.

Les articles focalisent tout à tour sur la direction – a-t-elle quelque chose à se reprocher? –, sur les petits épargnants – doivent-ils craindre pour leur épargne? –, sur les dirigeants politiques – sont-ils d'accord entre eux? *L'Hebdo* mentionne quelques-uns des clients douteux, responsables de ces pertes: Gaon Nessim, Gaon Léon, Stäubli Jürg.

Concurrence oblige, *La Tribune de Genève* élargit la liste des moutons noirs coupables d'avoir creusé les déficits de la BCG: feu Roch Jean, Baciocchi Marco, Magnin Jean-Pierre, Plüss Werner, Bavaud Georges, Romy Jean-Pierre, Vernier Philippe, Chevallaz Jacky et Hoffmann Raymond

Parmi ces douze clients douteux prédominent les promoteurs-construc-teurs, propriétaires fonciers et architectes. Ce sont eux et d'autres de leur acabit qui ont réalisé la Genève de la

décennie 80. Pendant ces années-là, l'image de la ville a été irrémédiablement atteinte par des démolitions-re-constructions massives, des rénova-tions lourdes, de grandes constructions neuves densifiées à outrance, des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux vides, toutes opérations aux origines spéculatives avérées.

Légitimes réactions de méfiance

Face à ce gâchis urbain, comment reprocher aux habitants de se recroque-viller, de vouloir faire de leurs quartiers des villages? Cette réaction explique sans doute en partie les votes négatifs sur l'aménagement de la place des Nations et de la place Neuve. Et la méfiance à l'égard de l'architecture moderne s'alimente de ce rejet.

Et pourtant, plusieurs de ces clients douteux continuent d'exercer, de monter des opérations immobilières plus ou moins bien ficelées, de construire, d'être inscrits au tableau des mandataires professionnellement qualifiés. Ils ont même l'oreille de décideurs publics et privés. *dm*

CONFLIT DANS LA CONSTRUCTION

L'intolérable indifférence de *La Tribune de Genève*

LUNDI 22 NOVEMBRE, 1500 à 2000 tra-vailleurs du bâtiment suspendent le travail pour manifester dans les rues de Genève. Leur exigence? Une augmentation mensuelle de 200 francs pour des salaires minimaux de 3500 francs et un salaire moyen de 4600 francs. Faut-il s'étonner dans ces conditions que le manque de relève menace l'existence même du secteur de la maçonnerie, à Genève comme en Suisse?

La gravité de la situation comme l'importance de la mobilisation n'impressionnent pourtant pas *La Tribune de Genève* qui se contente de quelques lignes méprisantes, essentiellement consacrées au constat de police relatif à de soi-disant dégâts.

Lundi 13 décembre, les travailleurs récidivent, plus nombreux et plus dé-

terminés encore. Le quotidien local ne s'émeut toujours pas. Si la relation de l'événement est moins malveillante, elle reste tout aussi concise que la première.

Entre-temps, les syndicats du bâti-ment ont protesté auprès de *La Tribune de Genève*. Leur lettre n'est pas publiée. Mais le médiateur du journal en extrait quelques passages pour sa rubrique, agrémentés de longs commentaires alambiqués.

Pourquoi ce parti-pris de la part d'un organe de presse qui vante sa couverture de l'actualité locale? Faut-il y voir la crainte du lobby de la construction et l'impact négatif d'une information tout simplement honnête sur les rentrées publicitaires du supplément *Tribune-immobilier*, une vache à lait du quotidien genevois? *cb*

Brevetons le monopole!

Dans un récent arrêt dont les considérants n'ont pas encore été publiés, le Tribunal fédéral a décidé que les importations parallèles de produits brevetés sont illégales. Si elle obéit peut-être à une argumentation juridique, la jurisprudence ainsi rendue échappe à toute logique économique et néglige le postulat de protection des consommateurs.

PETIT RAPPEL: LE mécanisme du brevet permet à une entreprise de couvrir les coûts de recherche et de développement de nouveaux produits, et accessoirement d'amortir le coût des recherches qui n'ont abouti à rien: quand on cherche, on ne trouve pas toujours.

Naturellement, ce mécanisme du brevet est un ersatz insatisfaisant: en théorie, il faudrait répartir la somme des coûts de développement d'un nouveau produit sur tous les exemplaires vendus, y compris par les concurrents, qui devraient alors rétrocéder les montants correspondants à l'entreprise qui a procédé au développement. Malheureusement, cette façon de procéder est irréaliste, car on ne sait pas à l'avance combien d'exemplaire du produit breveté seront vendus. D'autre part, il faudrait prévoir un montant pour amortir le coût des recherches échouées. Ces deux éléments font qu'il est impossible de se mettre d'accord sur le montant à rembourser par unité vendue.

Une solution pratique

Le brevet permet donc de pallier ces difficultés en accordant un monopole de durée limitée à l'entreprise titulaire du brevet. Cette dernière peut ainsi amortir ses frais de recherche et de développement grâce à ce que l'on appelle la «rente de monopole»: l'entreprise n'étant pas soumise à la concurrence, elle peut choisir un prix qui, multiplié par les quantités vendables à ce prix et après soustraction des coûts, lui rapporte le plus grand bénéfice.

C'est là qu'apparaît le problème du brevet, car le montant de la rente de monopole n'a absolument rien à voir avec celui des frais de développement.

Les montants que l'entreprise arrive à gagner grâce au monopole dépendent en fait surtout de la demande pour ce produit: s'il est assez indispensable à un grand nombre de gens (demande «inélastique»), l'entreprise titulaire du brevet peut fixer un prix plus élevé que les consommateurs accepte-

ront bon gré mal gré de déboursier. Ce prix ne reflète en rien les coûts de production, comme il est censé le faire en situation concurrentielle.

L'effet est renforcé à outrance

L'avantage variable que confère le brevet augmente encore si ce dernier donne droit à un monopole national de distribution, comme l'a décidé le Tribunal fédéral. En plus de pouvoir fixer un prix mondial unique qui dépasse les coûts de production, l'entreprise au bénéfice d'un brevet peut ainsi différencier le prix d'un pays. Cela lui permet de profiter des différences de pouvoir d'achat et du caractère plus ou moins indispensable du produit selon le pays. S'il s'agit d'un médicament obligatoirement remboursé, elle peut aussi différencier le prix en fonction de l'efficacité de la surveillance politique. Vu la force du lobby pharmaceutique en Suisse, cette possibilité n'est pas inintéressante sous nos latitudes...

Si le brevet ne donne pas droit au monopole national, le producteur ne peut pas fixer des prix plus élevés en Suisse. En effet, s'il le fait, un importateur parallèle aurait tôt fait de conquérir le marché en achetant moins cher à l'étranger le produit breveté pour l'importer. On voit donc qu'interdire les importations parallèles revient pour ainsi dire à protéger par un brevet non seulement l'invention, mais aussi les circuits de vente inefficaces ou protégés par des contrats d'exclusivité nationale!

Correction nécessaire

Le législateur doit absolument corriger la lacune juridique que le TF a traité par cet acte de jurisprudence discutable. Il y a lieu de poser une limite à l'effet commercial des brevets, vu le caractère très arbitraire du montant des bénéfices qu'ils garantissent. Ceci est d'autant plus vrai que les contrats d'exclusivité ne sont vraiment juteux et in-

téressants que pour les produits qui se vendent bien, c'est-à-dire justement ceux dont les frais de recherche sont vraisemblablement plus qu'amortis.

Une correction au niveau législatif est d'autant plus indispensable qu'il n'est pas sûr que les accords bilatéraux remédient au problème, car le secteur des brevets en est exclu. En attendant l'adhésion à l'Union Européenne, ce sont les consommateurs qui sont les dindons de la farce!

COURRIER

Sur l'Ombre rouge

Un lecteur apporte des corrections et des compléments à l'article consacré au livre de Sophie Pavillon, *L'Ombre rouge* (DP, n° 1410).

EST-IL BESOIN DE rappeler que Conradi n'était pas «un Russe blanc», mais un Helvète rentré au pays après des décennies où sa famille avait vécu dans la Russie des tsars? Et que la légitime colère des Soviétiques après le procès dudit Conradi était due, non à l'attentat lui-même, mais à l'acquiescement du meurtrier par une justice vaudoise déjà difficile à suivre dans son interprétation de la notion de responsabilité? Que les tentatives soviétiques de renouer les relations avec Berne furent obstinément ignorées par la Suisse, qui fut un des très rares pays à s'opposer à l'entrée de l'URSS dans la SDN en 1930? Qu'avant mars 1940, la myopie de la politique étrangère ne peut pas être attribuée à Pilet-Golaz, qui avait en charge les PTT et les CFF, mais qu'elle est de la responsabilité de Giuseppe Motta jusqu'à sa mort en janvier 1940?

Ces imprécisions et ces erreurs sont certainement, et jusqu'à preuve du contraire, à attribuer au compte rendu et non au livre. En est-il de même du résumé péremptoire: «Y sont stigmatisés l'étroitesse de la politique extérieure suisse, son anti-bolchévisme crispé, son attentisme diplomatique?»

Rémy Python, Allaman

Légumes frais pour ouvrières matinales

Les consommateurs qui souhaitent des produits toujours meilleurs ne sont souvent pas conscients des exigences qu'ils posent aux travailleurs agricoles.

C'est ce que montre l'Événement syndical du 14 décembre 1999, no 51.

Nous en reproduisons le texte intégral.

TROIS HEURES TRENTE du matin, Rachel* quitte son appartement pour se rendre à son travail. Après une demi-heure de route, elle entrera dans un hangar qu'elle ne quittera pas, sauf pour se restaurer rapidement, avant 14 h 15. Rachel connaît cet horaire du lundi au vendredi. Le samedi, la journée de travail est plus courte. Au total, pendant toute la semaine, elle aura travaillé cinquante-cinq heures et, à la fin du mois, sa paie dépassera à peine les 2500 francs. Rachel est employée chez un maraîcher quelque part en Suisse romande.

Paul Mathieu, l'employeur de Rachel, qui a repris l'exploitation familiale, n'est pas un esclavagiste et Philippe Sauvin, secrétaire SIB, n'a rien à lui reprocher. Ce patron ne viole pas la législation puisque le secteur agricole n'est pas soumis à la loi sur le travail et il ne fait pas pression sur ses employés syndiqués pour qu'ils y renoncent.

Si le secrétaire SIB est arrivé dans son exploitation ce matin à 4 h 30, café et croissants en main pour les ouvriers, c'est parce que, depuis maintenant presque trois ans, il cherche à organiser les travailleurs agricoles et à prendre contact avec leurs employeurs.

Sauvin a aussi été agriculteur, il connaît les problèmes des patrons, comme ceux des ouvriers.

Pas d'autres solutions

Passée la surprise de rencontrer des syndicalistes chez lui, Paul Mathieu réserve un accueil aimable au SIB. Et accepte d'entrer en discussion.

Il explique ainsi les raisons d'un horaire aussi matinal : « Nos clients, des grandes surfaces, passent leurs commandes le soir entre 18 heures et 19 heures, et au plus tard, nos légumes et nos fruits doivent être livrés, parfois à l'autre bout de la Suisse romande, entre 8 heures et 10 heures le lendemain. Dès lors, soit nous travaillons un moment en soirée, puis nous terminons le matin, soit nous arrêtons le travail dans l'après-midi pour commencer très tôt le matin. Je pense que mes salariés préfèrent la deuxième solution. Moi aussi. » Sans doute, il n'en reste pas moins que les salaires ne sont pas vraiment à la hauteur d'un tel horaire et de la fatigue engendrée par un

tel travail: « Je suis en concurrence avec d'autres entreprises, si mes prix sont régulièrement trop hauts, je ne vends plus rien ».

Sauvin se demande pourquoi les grandes surfaces exigent de Paul Mathieu qu'il livre ces légumes pesés, emballés et étiquetés. L'employeur explique que la fraîcheur est indispensable, qu'il ne peut pas livrer des légumes coupés, nettoyés et emballés la veille. Il précise aussi que ces opérations lui permettent d'ajouter de la valeur à ses produits. Laver, peser, emballer ses légumes et ses fruits ne représente pas seulement une contrainte, c'est aussi un moyen de faire tourner l'entreprise. Mais même avec ces manipulations supplémentaires, l'équilibre reste difficile à trouver: « La taxe poids lourds, les nouvelles caisses à usage unique qui vont nous être imposées vous encore renchérir nos produits et, vu la concurrence, les difficultés rencontrées par certains collègues, il n'est pas certain que nous puissions répercuter ces augmentations sur nos prix de vente. » Quand Philippe Sauvin appellera à l'employeur les revendications du SIB dans l'agriculture, 3000 francs pour quarante-cinq heures de travail, Paul Mathieu esquissera un sourire. Sauvin insiste: « Mais si tous les patrons paient ce salaire, la concurrence ne sera pas faussée. Avec 2500 francs, personne ne peut vivre correctement. Ces femmes et ces hommes travaillent trop, ils passent leur vie au boulot. » Mathieu évoque alors l'ouverture des marchés, la concurrence internationale.

Après avoir pris congé, une question trotte encore dans la tête du syndicaliste: à quelle heure devront se lever les ouvrières en Espagne pour vendre leurs salades sur le marché suisse? Aux dernières nouvelles, l'OMC ne souhaite pas répondre à cette interrogation. ■

*Prénoms et noms d'emprunt
L'Événement syndical, 14 décembre 99.

Chers lecteurs de DP,

Nous fermons jusqu'au 14 janvier 2000.

D'ici là, bonnes fêtes et à l'an prochain si vous le voulez bien. *réd.*

Retour de et sur Seattle

LE PRÉSIDENT DE la tranquille et respectée Union suisse des paysans (USP) ne pouvait en faire moins que son rival de fait, l'intelligent et généreux secrétaire de la bouillante Union des producteurs suisses (UPS), qui siège désormais aussi au Conseil national. Marcel Sandoz (rad/VD) s'est donc retrouvé avec Fernand Cuhe (vert/NE) à Seattle, d'où il a ramené une sorte de carnet de route, livré à l'*Agri Journal* (10.12.99).

Sur place, notre bon président a notamment découvert la malbouffe à l'américaine. «Moi qui aime bien manger, je ne retournerai pas aux Etats-Unis dans ce but. Je peux vous assurer que le papet aux poireaux et notre saucisse aux choux (...) sont mille fois meilleurs que tout ce que j'ai pu avaler avec peine de l'autre côté de l'Atlantique.

Sur ce point de vue, nous avons encore beaucoup à faire pour expliquer aux consommateurs de l'Oncle Sam ce que manger veut dire.

Pendant que Marcel Sandoz réfléchit aux moyens d'accomplir cette difficile mission, on peut toujours méditer à tête reposée sur la véritable portée de la brouillonne Conférence de l'OMC. Patrice de Beer le fait excellemment dans *Le Monde* (9.12.99), en présentant

l'Organisation héritière du GATT comme l'otage des élections américaines.

Et la globalisation se poursuit

Ainsi, le cycle dit du millénaire ne serait que le «Gore Round», une négociation dont tant Bill Clinton que son candidat-successeur démocrate Al Gore auraient impérieusement besoin pour s'illustrer face aux républicains néolibéraux qui espèrent faire leur rentrée à la Maison Blanche l'an prochain.

L'échec d'une Conférence mal préparée et le succès de la contestation, elle aussi mondialisée, recouvrent en fait toute une série de combats incertains: la résistance des syndicats nord-américains, les exceptions réclamées par l'Europe, les craintes des pays émergents et l'absence de fait d'un Sud qui n'en finit pas de chercher son développement, se sont conjuguées pour faire échouer non seulement la Conférence de Seattle mais aussi, provisoirement du moins, les clauses de sauvegarde sociale et environnementale qui devaient modérer les plus cruels effets de la mondialisation.

Toujours ça de gagné pour la globalisation des marchés qui se poursuit,

elle, apparemment sans autre frein que la capacité humaine d'organiser les opérations à l'échelle planétaire, et sans autre motif que la maximisation des profits réalisés quelque part dans le monde et encaissés le plus souvent ailleurs.

yj

Pistes

QUI SE SOUVIENT de la publication de *L'Analyse spectrale de l'Europe* par le Comte Hermann de Keyserling en 1931? Le chapitre sur la Suisse avait provoqué des remous. Comment se fait-il que ce chapitre circule actuellement en photocopie? Une connaissance nous l'a signalé. C'est ainsi que les jeunes générations redécouvrent ce qui avait fait bondir leurs aînés et constatent qu'à côté de critiques inadmissibles, il y a un certain nombre de constatations que nous avons peine à digérer.

Quelques exemples: «Ce petit pays, comme tel, qui grâce à des circonstances particulières a réussi à conserver jusque dans les temps modernes l'image d'un Etat libre du moyen-âge, ne pourra pas avoir plus d'importance, dans une Europe plus intimement unie, qu'une ville particulièrement bien administrée.» Ou: «La neutralité en elle-même est déjà, véritablement, absence de principes.»

«Qui a beaucoup d'argent a pour suprême devoir de le dépenser intelligemment. Celui qui ne sait pas dépenser un gros revenu y a moins droit que celui qui aime la bonne vie». Et rapprochons cette situation, qui concerne les multimillionnaires suisses, de cette citation extraite d'un débat entre le président de Rapperswil, dont les électeurs ont accepté une fusion avec la commune voisine de Jona, et le président de Jona, dont les électeurs ont refusé une telle fusion (NZZ, 1.12.1999). M. Keller, président de Jona, explique les raisons de ses électeurs et conclut «Bei uns Schweizern läuft vieles über das Portemonnaie...» Faut-il traduire ou relire Keyserling? cfp

SCIENCE

Césariennes

40% DES NAISSANCES au Chili se font par césarienne. Ce chiffre, dans ce pays urbanisé à plus de 90%, où toutes les naissances ont lieu à l'hôpital, est fiable; il constitue aussi le record du monde. Douze autres pays latino-américains ont des taux de césariennes supérieurs à 15%, la limite arbitraire proposée par l'Organisation mondiale de la santé en 1985. Sur ce continent, l'intervention chirurgicale ne se justifierait pas pour plus de 850000 accouchements par an.

Le taux de césariennes est corrélé positivement avec trois paramètres: le produit national brut, l'urbanisation, la densité médicale. L'incidence des césariennes au Chili est de 60% dans les hôpitaux privés, de moitié dans les hôpitaux publics.

Ce taux élevé, excessif peut-être au Chili, en augmentation aussi en Europe, exprime-t-il une victoire des femmes dans leur aspiration à un accouchement sans douleur? Ou bien reflète-t-il une nécessité médicale, au vu par exemple de la taille croissante des nouveaux-nés? A moins que ce ne soit le souci de confort des médecins...

Plus crûment, est-ce l'idéal de beauté et de jeunesse qui pousse les femmes à vouloir des césariennes, pour ne point endommager les régions génitales? Ou plus prosaïquement, est-ce la formation des médecins qui, majoritairement technique et hospitalière, finit par médicaliser totalement l'acte «naturel» d'accoucher? ge

Source: *British Medical Journal*, 27 novembre 1999, 1397-1402.

Attention au bailli bernois!

Dimension nationale de la culture, est-ce une bonne idée?

LA CULTURE A toujours été dépendante du bon vouloir des princes et des mécènes. Aux caprices des grands de ce monde se sont substituées les politiques culturelles. C'est plus démocratique, mais c'est moins généreux. Car le système fonctionne selon le principe de la subsidiarité: loin des yeux, loin du porte-monnaie. Ce sont donc les villes qui prennent en charge plus de la moitié des dépenses culturelles pour ce qui concerne les arts vivants – théâtre, musique, danse (voir encadré). Or depuis le début des années nonante, les villes se retrouvent avec des charges croissantes, alors que simultanément les recettes plafonnent.

Des villes en difficultés financières, des cantons qui investissent dans la pierre mais qui restent d'une timidité pleine de prudence pour subventionner les arts vivants, un Etat central qui n'assume qu'une faible partie de ses co-responsabilités... voilà donc le cadre dans lequel l'art helvétique naît, s'exprime et se transmet. Ses limites sont connues.

Mais depuis l'acceptation de la nouvelle Constitution fédérale en 98, le vent semble tourner. En effet, l'article 69, «gratuitement» offert après deux échecs en votation populaire, confirme que la culture est du ressort des cantons, mais ajoute qu'elle peut avoir un intérêt national.

Traduction: des produits ou institutions culturels deviendraient d'intérêt national et pourraient, par conséquent, être cofinancés par la Confédé-

ration. La culture serait enfin considérée comme un ciment social participant à l'identité d'une communauté. Et reconnaissant la culture comme un des facteurs de cohésion nationale, c'est le rôle des villes que l'on reconnaît aussi. La révolution est discrète mais réelle.

L'article constitutionnel impose donc une nouvelle politique, il donne de l'élan à l'Office fédéral de la culture: puisqu'il y a des institutions d'importance nationale, il faut les inventorier. Or en culture, les données sont rares. Jusqu'à présent, chacun a toujours travaillé dans son coin, et la Confédération n'a qu'une image fractionnée des politiques culturelles cantonales et communales. Il y a deux semaines, Berne décide d'associer l'Office fédéral de la statistique à l'Office fédéral de la culture pour créer une sorte d'observatoire, permettant de déterminer les critères d'appréciation des institutions d'intérêt national, en collaboration tant avec les services culturels des villes que ceux des milieux privés.

Jusqu'ici, tout va bien. Les villes sont contentes, les institutions aussi. Mais déjà certains responsables s'inquiètent. Une liste de quatorze institutions, classées d'intérêt national sort en sous-main, obligeant les services culturels des villes à réagir pour en stopper la diffusion. Ceux-ci s'interrogent: comment déterminer la liste, selon quels critères? Le nombre de spectateurs, la visibilité, les succès critiques, la reconnaissance

des milieux privés? Et soulèvent les problèmes. Un théâtre, par exemple, n'est pas un monument historique. Difficile de l'évaluer de façon définitive. De plus, découper le territoire culturel en zones de compétence nationale impose de facto le déclassement, et, à terme, la disparition des institutions non retenues: décider que l'opéra est à Zurich, la musique à Genève, et le théâtre à Lausanne (et Fribourg, et Neuchâtel?) revient à envoyer aux oubliettes les institutions non inventoriées, qui recevront moins de subventions, tant du côté des collectivités publiques, que du côté des sponsors privés ayant connaissance de la liste. Si cette tendance sert à donner quelques millions de plus à l'Opéra de Zurich, alors, disent les responsables romands, c'est inutile.

La culture doit rester le fait du prince, c'est-à-dire des villes. Celles-ci doivent être activement soutenues tant par les cantons que par la Confédération. Un observatoire de la culture est nécessaire afin d'évaluer les dynamiques cantonales et communales. Mais à vouloir trop en faire, Berne ne doit pas se transformer en bailli culturel. *gs*

Quelques chiffres

ENTRE 1990 ET 1996, les communes assurent pratiquement la moitié des 11,8 milliards dépensés par les collectivités publiques en faveur de la culture (5,6 milliards de francs). La part des cantons se monte à 39% (4,6 milliards), celle de la Confédération à 13% (1,6 milliard). En 1996, la Confédération passe de 13% à 18%. Cette augmentation est due à l'effort consenti pour le secteur Mass medias.

De manière générale, les dépenses culturelles sont à la baisse. En 96, les dépenses des communes sont inférieures au niveau de 1990. Cette évolution des dépenses culturelles contraste avec celle de l'ensemble des dépenses publiques qui, elles, augmentent toujours, quel que soit le niveau des collectivités publiques considéré.

Source: *Indicateurs des dépenses publiques pour la culture*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 1999.

Dépenses culturelles des cantons et de leurs communes selon les cantons

